

COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 17 juin 2013

L'an DEUX MILLE TREIZE, le DIX-SEPT JUIN à DIX-HUIT HEURES, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle « Respelido», sous la Présidence de Monsieur Pierre GAUTIER, Maire.

PRESENTS : AMOR Sabine - CARTON Claude - DURET Claudia - GELIN Liliane – HERMITTE Dorella – LAHURE André - MARIN Emile – METHIVIER Didier – PEDA Jean-Claude - RUMEAU René – SERRIERE Alain – WILTZIUS Renée - TOURREL Roger -

REPRESENTES : BARRAS Marinette (procuration à L. GELIN) - DUVETTE Michel (procuration à E. MARIN) - MULE Martine (procuration à R. WILTZIUS) -

ABSENT : MARCHISIO Nathalie –

ABSENT EXCUSE : RUTLER Béatrice –

Secrétaire de Séance : Mme Renée WILTZIUS -

Le quorum est atteint.

Monsieur Pierre GAUTIER ouvre la séance. Mr Pierre GAUTIER demande à Madame Renée WILTZIUS d'être la secrétaire de séance. Elle accepte. Mr Pierre GAUTIER donne lecture du compte rendu de la séance précédente, qui est adopté à la majorité (une abstention : JC PEDA).

Monsieur Pierre GAUTIER demande à rajouter à l'ordre du jour deux points :

- La signature du protocole concernant l'affaire PRUNIER/ SCI LES OLLIVIERS – ZAC DES FONTAITES
- Le curage de la fosse à rémanents : Monsieur Pierre GAUTIER signale qu'il est dorénavant interdit de brûler les végétaux toute l'année. Le stockage des végétaux pose problème. Mme Dorella HERMITTE propose les services de son entreprise pour 200 € et agrandirait la zone de stockage à la fosse. Le Maire demande l'avis de l'assemblée. Les Elus s'interrogent sur le bien fondé de l'agrandissement vu que la commune ne peut pas brûler. Ne faut-il pas emmener directement les déchets verts communaux sur La Roquebrussanne ? La déchetterie de Forcalqueiret se trouve dans l'incapacité de prendre les déchets verts une heure après son ouverture après un large débat sur l'opportunité de confier ce travail à un adjoint, malgré la modicité évidente du coût. Le Conseil Municipal demande à ce que soient réalisés trois devis et que soit quantifié le coût de l'évacuation des déchets verts par un tiers.

ORDRE DU JOUR

1. Composition Conseil Communautaire (représentation Communale)

Monsieur Pierre GAUTIER informe le Conseil Municipal qu'il convient de revoir la composition du Conseil Communautaire du Val d'Issole au vu du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux et comme le préconise la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération.

Il remercie Monsieur GUIOL qui est venu donner avant la réunion, des explications par rapport à cette représentation communale.

Il donne lecture de la délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2013 qui a statué comme suit :

Communauté	Communes	Population Municipale (sans double compte)	Nb de délégués
Val d'Issole	Forcalqueiret	2421	4
	Garéoult	5613	9
	Mazaugues	822	2
	Méounes les Montrieux	2001	4
	Néoules	2486	4
	Rocbaron	3595	6
	La Roquebrussanne	2372	4
	Ste Anastasie sur Issole	1922	4
TOTAL		21 232	37

La délibération prévoit de porter le nombre de Vices Présidents à 7.
Pour la commune de Forcalqueiret, le nombre de délégués serait de 4.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

2. Prescription Modification n° 1 – P.L.U.

Monsieur Pierre GAUTIER présente la première modification du P.L.U, à savoir l'ouverture de la zone AU (terrain situé à coté du cimetière) à l'urbanisation pour satisfaire aux divers besoins en logements recensés sur la Commune. Cette modification intégrera des changements mineurs du règlement. A terme, et en deux étapes, cela représente 47 logements. Mr Jean-Claude PEDA demande la surface moyenne. Monsieur le Maire répond que les terrains seront environ de 400 m² et 20 % des logements seront destinés à des sociétés HLM comme le prévoit la Loi. Le bas de la zone classée inondable servira de bassin de rétention et un petit parcours sportif.

Accord à la majorité du Conseil Municipal (3 abstentions : C CARTON – JC PEDA – R RUMEAU)

3. Renouvellement permission de voirie France Télécom

Monsieur Pierre GAUTIER informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la permission de voirie de France Télécom. Jusqu'à présent, la dite permission était accordée pour une durée de 15 ans. Le SYMIELECVAR dans un courrier du 11 mars 2013 conseille aux communes de la délivrer pour une durée de 2 ans et, d'autre part, de demander à l'entreprise de nous faire parvenir le plan des réseaux.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

4. Redevance Occupation Domaine Public (EDF)

Monsieur Pierre GAUTIER informe le Conseil Municipal que la Commune percevra la somme de 298 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public due par E.D.F.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

5. Motion Maintien des Missions d'assistance DDTM

Monsieur Pierre GAUTIER informe que dans un courrier du 28 février 2013, que l'Association des Maires Ruraux attirent l'attention des Communes du Var de moins de 10 000 habitants sur le fait que les Préfets ne signeront plus de convention de mission d'assistance dans le cadre de la loi de décentralisation qui est en cours de rédaction actuellement. Ces missions d'assistance concerne l'ATESAT et l'ADS . Il convient au Conseil Municipal de voter une motion pour maintenir ce service de l'Etat à l'égard des petites Communes.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

6. Convention Cadre partenariat 2013 CNFPT

Monsieur Pierre GAUTIER informe le Conseil Municipal que depuis plusieurs années, une convention cadre permet de fixer les règles relatives à la conception, aux modalités de la mise en œuvre et à l'éventuel financement des actions de formations des agents qui ne sont pas couvertes par la cotisation.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

7. Indemnité de Fonction (Conseiller Municipal)

Monsieur Pierre GAUTIER expose les faits suivants :

Monsieur Emile MARIN s'investit pour les seniors, notamment à travers les services du minibus. Par rapport à son investissement, le Maire demande de statuer sur les indemnités à verser à un conseiller municipal. Pour ce faire, il convient que le Maire et les Adjoints acceptent de diminuer le montant des leurs. Le taux proposé pour l'indemnité de Monsieur MARIN est de 5.20 % de l'indice 1015 - Le taux de Monsieur le Maire serait alors de 41.22 % au lieu de 43 % et celui des adjoints de 15.82 % au lieu de 16.50 %

Accord à la majorité du Conseil Municipal. (3 abstentions : C. CARTON - JC PEDA - R RUMEAU)

8. Rapport annuel délégataire (eau et assainissement)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels du délégataire du Service Public de l'assainissement collectif et de l'eau potable, conformément aux dispositions de la Loi Barnier n° 95.101 du 2 février 1995, dont les modalités d'application sont précisées par le Décret n° 95.635 du 6 mai 1995 ; ainsi que le rapport de l'Agence de l'Eau

Il donne aussi lecture du rapport qui a été établi par la société Phebus et s'interroge quant au double emploi et au coût pour la commune de cette société avec Eaux de Provence -

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité

9. Informations diverses

Affaire Prunier / SCI Les Olliviers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit d'un problème de bornage et de délimitation de terrain à la ZAC des Fontaites - Entre deux lots de cette Zac, il apparait qu'un bande de terrain appartiendrait à la commune et celle-ci est grevée d'un Ligne HTA et le réseau pluvial et assainissement.

Il a rencontré l'Avocat de la Commune, qui propose de signer un protocole d'accord et le plan de bornage, de la manière suivante :

- Mr Prunier, un triangle d'une superficie de 60 m² et constituerait une servitude pour les réseau assainissement, pluvial et le cable HTA
- La SCI Les Olliviers pour l'euro symbolique un triangle d'une superficie de 4 m²

Accord à la majorité du Conseil Municipal (une abstention : R TOURREL)

La séance est levée à 19 heures 30
Le Maire,

Pierre GAUTIER